

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 SEPTEMBRE 2023**

Date de convocation : Le 6 septembre 2023

Date d'affichage : **19 SEP. 2023**

N° de délibération	Sujet	Résumé	Résultat du vote
2023/83	Action Cœur de Ville (ACV) - Convention-cadre pluriannuelle - Avenant n°2	Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son adjointe Madame LE COZ, à signer l'avenant n°2 relatif à la prolongation du dispositif Action Cœur de Ville, jusqu'à fin mars 2026.	Adoptée à l'unanimité
2023/84	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain [OPAH-RU] – Règlement des aides de la Ville – Modification	Ajustements du règlement d'attribution des aides financières au logement, tels que définis dans la délibération.	Adoptée à l'unanimité
2023/85	Economie d'énergie – Isolation – Subvention – Modalités d'attribution – Modification au sein du périmètre OPAH-RU	Modifications des modalités d'attribution de la subvention dite « ENR » sur le seul périmètre de l'OPAH RU et pendant la durée de celle-ci ;	Adoptée à l'unanimité
2023/86	Restauration et mise en valeur du Patrimoine architectural, urbain et paysager de Saumur – Subvention dite « Tuffeau » - Modalités d'attribution – Modifications au sein du périmètre OPAH-RU	Modifications des modalités d'attribution de la subvention dite « Tuffeau », sur le seul périmètre de l'OPAH RU, et pendant la durée de celle-ci.	Adoptée à l'unanimité

2023/87	Zac Vaulanglais-Noirettes – Servitude d'utilité publique d'eaux pluviales – Approbation du dossier	<p>Le Conseil Municipal approuve dossier sollicitant du Préfet de Maine-et-Loire l'établissement d'une Servitude d'Utilité Publique pour la pose sur fonds privés d'une canalisation d'écoulement des eaux pluviales.</p> <p>Il sollicite du Préfet de Maine-et-Loire l'organisation d'une enquête publique pour l'instauration de la servitude, et demande par la suite que celle-ci soit déclarée d'utilité publique.</p>	Adoptée à l'unanimité <b>1 abstention</b>
2023/88	RD751 – Classement dans le Domaine public communal	<p>Le conseil municipal :</p> <p>Approuve le classement dans le domaine public communal de la section de la RD 751 située entre le rond-point dit « de la Petite Fontaine » (RD 161/751) et la sortie d'agglomération, qui interviendra à l'issue des travaux de remise en état de la chaussée et de création de la voie cyclable.</p> <p>Autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer tout document afférent à ce transfert de domanialité.</p> <p>Dit qu'il reste à négocier avec le Département la séparation de la piste cyclable avec potelets.</p>	Adoptée à l'unanimité
2023/89	Budget 2023 - Décisions Modificatives	Approbation des décisions modificatives, qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux disponibles au service Finances et fiscalité de la mairie de Saumur.	Adoptée à l'unanimité
2023/90	Alter Public - Augmentation du capital social par apports en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription	<p>Le Conseil Municipal approuve le projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SPL « Alter Public » pour un montant maximum de 30 000 euros par émission de 300 actions nouvelles, de 100 euros de valeur nominale chacune émises au prix de 1 332 euros par action, pour porter le capital de 370 000 euros à 400 000 euros au maximum ;</p> <p>Il approuve la modification de l'article 7 des statuts consécutive à la réalisation de cette augmentation de capital qui sera constatée par le Conseil d'Administration d'Alter Public ;</p>	Adoptée à l'unanimité

		Il donne tous pouvoirs au représentant de Saumur à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Alter Public pour voter favorablement sur le projet des résolutions relatif à l'augmentation de capital ainsi qu'à la modification corrélative des statuts.									
2023/91	Contrat Pays de la Loire 2026 - Espace Associatif et de Jeunesse - Demande de Subvention	<p>Le Conseil Municipal :</p> <p>Approuve le plan de financement prévisionnel,</p> <p>Autorise le Maire à solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire, l'aide au titre du Contrat Pays de la Loire 2026 et à signer les documents afférents à cette aide,</p> <p>Autorise le Maire à solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de cette opération, sachant que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.</p>	Adoptée à l'unanimité								
2023/92	Exercice 2023 – Attribution de subvention	<p>Attribution de la subvention de l'exercice 2023 à l'association Pôle Cyclisme Saumurois ci-dessous décrite :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Bénéficiaire</th> <th>Objet</th> <th>Montant attribué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sport</td> <td>Pôle cyclisme Saumurois</td> <td>Subvention exceptionnelle : organisation du Trophée Macfior</td> <td>1 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Secteur	Bénéficiaire	Objet	Montant attribué	Sport	Pôle cyclisme Saumurois	Subvention exceptionnelle : organisation du Trophée Macfior	1 000,00 €	Adoptée à l'unanimité
Secteur	Bénéficiaire	Objet	Montant attribué								
Sport	Pôle cyclisme Saumurois	Subvention exceptionnelle : organisation du Trophée Macfior	1 000,00 €								
2023/93	Convention de répartition du produit des forfaits de post-stationnement avec la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire – Année 2023	<p>Approbation du projet de convention de répartition des Forfaits Post-Stationnement avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour l'année 2023 qui prévoit que la Ville de Saumur conserve l'intégralité de ces recettes, en charge pour elle d'affecter ces recettes aux opérations d'amélioration des infrastructures de transports collectifs ou respectueux de l'environnement et à la circulation douce ou à des opérations d'amélioration de la voirie conformément au dispositif législatif, déduction faite des coûts de mise en œuvre du stationnement payant dépenalisé ;</p> <p>Autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention de répartition des Forfaits Post-Stationnement avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et tout avenant ou acte en découlant, pour l'année 2023.</p>	Adoptée à l'unanimité								

2023/94	Personnel Municipal - Modification du tableau des emplois et des effectifs	Approbation des modifications décrites dans les tableaux disponibles au service Ressources Humaines de la mairie de SAUMUR.	Adoptée à l'unanimité										
2023/95	Contrats d'apprentissage – année scolaire 2023-2024	Approbation pour l'année 2023-2024, du nombre de postes pourvus par des contrats d'apprentissage au sein des effectifs municipaux ;  Autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant, de signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage avec les Centres de Formation d'Apprentis.	Adoptée à l'unanimité										
2023/96	Indemnité de nuitée au bénéfice des agents en déplacements	Approbation les nouveaux montants de l'indemnité de nuitée des agents décrits ci-dessous :  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lieu de mission</th> <th>Paris Intra-muros</th> <th>Communes du Grand Paris</th> <th>Communes de plus de 200 000 habitants</th> <th>Autres communes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Remboursement * (Incluant le petit-déjeuner)</td> <td>110,00 €</td> <td>90,00€</td> <td>90,00 €</td> <td>70,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Lieu de mission	Paris Intra-muros	Communes du Grand Paris	Communes de plus de 200 000 habitants	Autres communes	Remboursement * (Incluant le petit-déjeuner)	110,00 €	90,00€	90,00 €	70,00 €	Adoptée à l'unanimité
Lieu de mission	Paris Intra-muros	Communes du Grand Paris	Communes de plus de 200 000 habitants	Autres communes									
Remboursement * (Incluant le petit-déjeuner)	110,00 €	90,00€	90,00 €	70,00 €									
2023/97	Convention entre la Ville de Saumur et le Groupement d'Action Sociale (GAS) fixant les modalités de mise en œuvre de l'action sociale de la Ville de Saumur et de son CCAS au bénéfice de leurs agents	Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2023-2026.  Il autorise aussi M. Le Maire à signer tout avenant ou toute pièce se rapportant à la convention.	Adoptée à l'unanimité										
2023/98	Création d'emplois d'agents recenseurs et modification des conditions de rémunération	Le Conseil Municipal crée six emplois d'agents recenseurs pour la période de recensement annuel,  Il verse une rémunération forfaitaire aux agents recenseurs, pour l'ensemble de leurs missions, calculée suivant les modalités définies ci-après :	Adoptée à l'unanimité										

2023/99	Fonctionnement des astreintes au sein des services de la Ville de Saumur – Modification partielle de la délibération du 22 juin 2023	Fixation du régime des astreintes avec les modifications décrites dans la délibération pour l'ensemble des agents ne relevant pas de la filière technique de la Ville.	Adoptée à l'unanimité
2023/100	Principe de création d'une société publique locale pour la construction et la gestion d'une cuisine centrale	<p>Le Conseil Municipal :</p> <p>Approuve le principe de construction et de gestion d'une cuisine centrale de restauration collective, au travers de la création d'une Société Publique Locale dédiée, selon des conditions qui resteront à affiner juridiquement et financièrement, lors de l'élaboration, du pacte d'actionnaires.</p> <p>S'engage sur le principe, pour entrer au capital de ladite société et de lui acheter à terme environ 1150 repas/ jour scolaire, prévision modulable en fonction des effectifs scolaires constatés chaque année.</p> <p>S'engage aussi sur le principe, de participer au financement de l'équipement et de son exploitation par la SPL, soit sous forme de capitalisation et/ou sous forme de versement d'un fonds de concours, étant précisé que pour la Ville de Saumur, l'évaluation, issue de la première étude de faisabilité, fait apparaître un besoin de financement en terme de participation à la construction à hauteur d'environ 736 500 € HT (hors potentielle aide de la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à la Ville de Saumur) et de participation à la constitution au fonds de roulement de la SPL d'environ 97 600€ HT.</p>	Adoptée à l'unanimité


 Le Maire de la Ville de Saumur  
  
 Jackie GOULET CLASSE